

APPROBATION DES COMPTES

La caissière soussignée certifie que le présent compte est le reflet exact des écritures passées en compte durant l'année 2022, et qu'il est conforme aux pièces justificatives et aux titres.

Ependes, le 15 février 2023

La Caissière :

C. Clément

Le conseil paroissial, ayant examiné et comparé le présent compte de l'année 2022, du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec les pièces justificatives et les titres, déclare l'avoir trouvé exact et l'approuve.

Ependes, le 15 février 2023

La Secrétaire :

C. Clément

Le Président :

La commission financière ayant vérifié le présent compte de l'année 2022 avec le livre de caisse et les pièces justificatives et constaté l'existence de tous les titres, ayant également comparé le compte de l'exercice avec le budget de la même année, le déclare exact et le soumet à l'approbation de l'assemblée paroissiale.

Ependes, le 17 février 2023

Les membres :

L'assemblée paroissiale, ayant entendu les explications du conseil de paroisse et le rapport de la commission financière sur le présent compte, approuve ce dernier.

Ependes, le 22 mars 2023

La Secrétaire :

C. Clément

Le Président :

Assemblée du 22.03.2023

Rapport sur les comptes 2022

Monsieur le Curé,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé en date du 17.02.2023 à la vérification des comptes 2022 de la paroisse d'Ependes, séance à laquelle participaient également Mme la Conseillère Esther Schär, responsable des finances et Madame Christine Clément, comptable et boursière de la paroisse.

Dans un premier temps, nous nous sommes assurés, par sondages, que les règles comptables suivantes sont effectivement appliquées :

- Chaque écriture est faite sur la base d'un document justificatif ;
- Tout paiement est justifié par une facture, ou un document, approuvé par la signature d'une personne compétente, en principe le président de la paroisse.

Par rapport au budget que vous avez approuvé le 23.03.2022, nous avons constaté

- 1) Que les dépenses de fonctionnement (comptes 01 - 59) sont fréquemment inférieures aux montants qui avaient été mis au budget, pour une différence totale de CHF 21'026.65 ;
- 2) Que le total des impôts est de CHF 4'236.11 supérieur à celui du budget ;
- 3) Que ceci a permis de faire des attributions aux fonds spéciaux de CHF 25'138.00, au lieu des CHF 100.00 budgétés ;
- 4) Qu'au final l'exercice 2022 boucle avec un bénéfice de CHF 671.45 en lieu et place de la perte de CHF 112.00 prévue au budget.

La fortune au 31.12.2022 s'élève à CHF 682'227.85, en augmentation des CHF 671.45 du bénéfice de l'exercice.

En deuxième lieu, nous avons complété le formulaire émis par la Corporation Ecclésiastique catholique, formulaire qui a été transmis au Conseil de paroisse. Ce formulaire comprend une série de questions, en particulier sur l'organisation et le fonctionnement de notre paroisse.


La Commission financière remercie la comptable Mme Christine Clément pour son travail précis et ordonné, ainsi que pour les réponses à nos questions, aimablement fournies par elle-même et Mme Esther Schär, lors de notre séance.

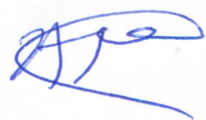
Nous remercions également tous les membres du Conseil de paroisse pour leur gestion très appréciée des affaires de notre paroisse.

Nous proposons à l'Assemblée d'approuver les comptes 2022 tels que présentés, et par là même d'en donner décharge à la boursière-comptable et au Conseil de paroisse.

Ependes, le 17.02.2023.


Claudia Cotting

La Commission financière:

Rachel Cotting


Albert Maillard (prés.)

APPROBATION DU BUDGET

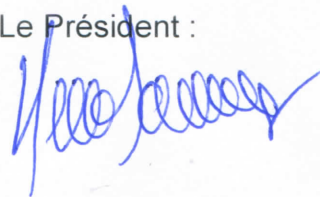
Le conseil paroissial a dressé le présent budget conformément aux articles 87 à 91 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, et le soumet à l'assemblée paroissiale.

Ependes, le 15 février 2023

La Secrétaire :

C. Clément

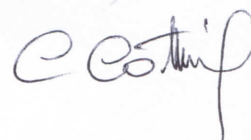
Le Président :



La commission financière, a examiné le présent budget, le préavis et le soumet à l'approbation de l'assemblée paroissiale.

Ependes, le 17 février 2023

Les membres :



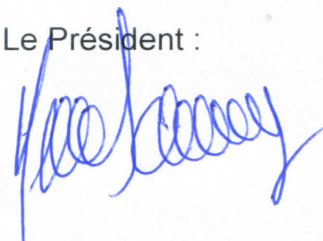
L'assemblée paroissiale, ayant entendu les explications du conseil de paroisse et le rapport de la commission financière sur le présent budget, approuve ce dernier.

Ependes, le 22 mars 2023

La Secrétaire :

C. Clément

Le Président :



Assemblée du 22.03.2023

Rapport sur le budget 2023

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé le 17 février dernier à l'examen du budget 2023 de la paroisse d'Ependes.

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement, la Commission financière a constaté

- 1) Une stabilité des dépenses par rapport à 2022 pour la plupart des postes ;
- 2) Quelques augmentations des dépenses de fonctionnement par rapport à 2022, pour lesquelles la commission a reçu toutes les explications demandées ;
- 3) Des augmentations hors-normes des dépenses liées inscrites aux comptes :
 - a. 391.352.1 Contributions à la Caisse des ministères, qui s'élèveraient en 2023 à CHF 75'400.00 ;
 - b. 391.352.2 Contribution à la Caisse des tâches supra-paroissiales, qui s'élèveraient à CHF 28'600.00.

Ensembles, ces contributions cumulées

1. s'élèveraient à CHF 104'000.00, soit une augmentation de CHF 22'618.55 ou 27.8% par rapport à 2022 ;
2. représenteraient le 41.7% des dépenses de fonctionnement budgétées pour 2023 ;
3. elles représenteraient aussi le 45% des rentrées fiscales nettes du budget 2023.

La Commission financière trouve que ces augmentations sont exorbitantes et insupportables. La conséquence de ces augmentations serait que notre paroisse

- 1) aurait un budget 2023 déficitaire de CHF 5'032.00
- 2) ne pourrait financer aucun investissement.

Surtout, la Commission financière craint que cette évolution financière s'installe durablement, et mette la paroisse dans une situation de plus en plus précaire.

Elle considère donc que ces dépenses ne peuvent pas être acceptées telles quelles et propose que le Conseil de paroisse modifie séance tenante les montants de ces deux postes, en prenant comme base les chiffres des comptes 2022 et en y ajoutant le taux d'inflation de 2.8%, ce qui donne, en chiffres arrondis :

- a. CHF 65'000.00 Pour le compte 391.352.1 Contributions à la Caisse des ministères
- b. CHF 20'000.00 Pour le compte 391.352.2 Contribution à la Caisse des tâches supra-paroissiales.

Avec ces modifications, ces deux postes s'élèveraient à CHF 85'000.00, soit une diminution de CHF 19'000.00 par rapport au budget initial. Le bénéfice qui en résulterait pourrait être affecté à une attribution à des fonds spéciaux.

Les autres postes de ce budget n'appellent pas de commentaires supplémentaires de la part de la Commission financière.

En conséquence, sous réserve des modifications mentionnées ci-dessus, elle propose à l'assemblée d'accepter ce budget ainsi modifié.

Ependes, le 17.02.2023

Claudia Cotting



La Commission financière :

Rachel Cotting



Albert Maillard (prés.)

